



SOMMAIRE

Edito	1
Assemblée générale du 9 mars 2013 :	
Rapport moral	2-4
Avancées de la recherche	4-9
Le point judiciaire	10
Paroles de parents	11
Le DES, seule hormone dangereuse ?	12-14
Colloques	15-16
Les mesures de protection	17
Témoignage d'un petit-fils DES	18
Le Baclofène	18
Question parlementaire	19

IMPORTANT

Date de notre prochaine AG :
Le samedi 22 mars 2014
Salle OSLO
De 9h-17h avec pause déjeuner de 12h à 14h

FIAP
30 rue Cabanis, 75014 PARIS

HHORAGES-FRANCE

Siège social : 20 allée du Bois Bonnet
95270 ASNIERES SUR OISE
Tél : 0130 35 44 44
Site : www.hhorages.com
Mail : www.hhoragesfrance@gmail.com

Présidence : Marie-Odile Soyer-Gobillard

Vice-présidentes :
Geneviève Alchourroun
Denise Jourdan-Hemmerdinger

Secrétaire : Michel Datry

Trésorière : Mauricette Puillandre
Trésorière-adjointe : Yette Blanchet

Edito par Geneviève Alchourroun, Vice-Présidente.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'inquiète aujourd'hui de la recrudescence de maladies chroniques comme le diabète et l'obésité auxquelles on pourrait probablement ajouter les maladies neurologiques, moins avouables. S'interroge-t-on vraiment sur les causes de ce phénomène ? Les Perturbateurs Endocriniens (PE) dont nous avons si souvent parlé dans nos rencontres annuelles (avec documents à l'appui) feraient-ils partie de ces causes ? Pour y répondre, un Programme National de Recherche sur les Perturbateurs Endocriniens (PNRPE) vient d'être créé.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative récente de Scientifiques, lesquels, dans un appel international disent à l'Europe son trop grand laxisme face aux dangers de centaines de produits environnementaux connus comme étant des perturbateurs endocriniens : ils provoquent le dysfonctionnement du système hormonal chez l'homme et l'animal (article du Journal le Monde du 26 mai 2013) et menacent l'équilibre de la santé. Qui osera dans cette liste des PE s'interroger sérieusement sur les effets délétères à plus ou moins long terme, des hormones sexuelles de synthèse, perturbateurs endocriniens prescrits médicalement à de nombreuses femmes en bonne santé, lors des différentes étapes de leur vie génitale ? Et qui s'ajoutent à ceux de l'environnement...

Les « Mères Distilbène », dont nous sommes, et à qui l'on a administré, au cours de leurs grossesses, des cocktails d'hormones sexuelles de synthèse y compris l'éthinyl oestradiol, connaissent le prix de l'utilisation de ces hormones sur leur santé et celle de leur descendance (malformations variées des enfants exposés *in utero*, stérilité, troubles graves du comportement, cancers...).

Malgré toutes les difficultés rencontrées, nous devons continuer d'alerter sur l'utilisation toujours actuelle de certaines de ces hormones : contraception, PMA, stérilité, troubles des cycles, ménopause, avec leurs conséquences à long terme (conception sous pilule par exemple). Nous osons rappeler le principe du rapport bénéfice/risque qui ne s'établit pas obligatoirement à court terme.

Nous joignons nos voix à celles de l'appel récent des Scientifiques qui s'étaient déjà exprimés lors de l'appel de Wingspread en 1991 puis plus récemment à Prague. Quelles ont été, depuis lors, les actions entreprises en faveur de la protection de la Santé pour nous mettre à l'abri de produits reconnus comme toxiques ? Il semble bien que la vie humaine ait peu de prix par rapport aux profits financiers !

Peut-être suffirait-il simplement de rappeler que le coût sociétal des maladies chroniques est énorme dans bien des domaines !

Notre Présidente, Marie-Odile Soyer-Gobillard ouvre la session en souhaitant la bienvenue à la cinquantaine de membres présents venus des quatre coins de la France (Provence, Côte d'Azur, Bretagne, Normandie, Ile de France, Rhône-Alpes etc.).

Elle passe la parole à Mme Geneviève Alchourroun, Vice-présidente pour présenter le rapport moral :

RAPPORT MORAL

Je salue et remercie les personnes présentes et plus spécialement celles venues de loin pour assister à cette Assemblée. Je salue aussi Mauricette Puillandre, notre trésorière qui après deux années de gros problèmes de santé, en probable relation avec les hormones de synthèse qui lui ont été administrées lors d'une grossesse, retrouve peu à peu la santé, la marche en particulier et aussi l'autonomie qu'elle a la générosité de mettre à nouveau au service de HHorages.

Comme chaque année nous avons accueilli de nouveaux témoignages par mail, courrier postal ou communication téléphonique. Nous avons ouvert les dossiers, envoyé des documents, enregistré quelques adhésions, tenu les dossiers à jour avec les informations que vous nous donnez, continué à constituer un fichier, avec une synthèse en tableaux. Nous avons répondu aux familles qui ont eu besoin d'aide pour faire respecter les droits de leur(s) enfant(s) malade(s).

A ce jour nous possédons plus de 1230 témoignages écrits dont environ 200 avec ordonnances données aux mères (dossiers incontestables).

Notre problème fait partie de celui plus global des effets sur la santé des perturbateurs endocriniens (vous trouverez au fond de la salle une liste des hormones qualifiées de PE). Nous avons assisté le 12 avril 2012, dans les salles de l'Assemblée Nationale, à une conférence organisée par le réseau " Environnement Santé " dont le Président et porte parole est Monsieur André Cicoella, Toxicologue, et titrant " Hold up sur la fertilité ". Nous avons entendu des Chercheurs de renommée internationale en particulier le Docteur Shanna Swan, l'une des scientifiques les plus impliquées dans l'étude des atteintes à la reproduction. Elle a été l'une des premières à montrer l'impact de certains phtalates chez l'homme (féminisation des jeunes garçons). Nous ne manquons pas dans ces colloques de rappeler le lien probable existant entre l'action des perturbateurs endocriniens dont les hormones de synthèse et leurs effets délétères déjà connus sur les êtres exposés *in utero* et dans les premières années de la vie.

Un nouveau colloque international dans le cadre du PNRPE (Programme National de Recherche sur les PE) a été organisé le 10 décembre 2012, nous n'avons pu y participer. On y a parlé des PE et cancers hormono-dépendants, de la programmation de l'obésité pendant le développement, de l'exposition précoce à des mélanges de PE non persistants et comportements de l'enfant. Il a été posé la question de savoir si l'exposition aux PE peut avoir des conséquences trans-générationnelles pour la santé. Au cours des tables rondes les spécialistes ont traité des possibles évolutions de la réglementation mais aussi des outils moléculaires pour avancer dans la compréhension de l'impact chez le poisson et ensuite celle de l'exposition de l'être humain aux PE.

Aujourd'hui des publications paraissent les concernant.

L'année 2011 avait vu la parution de l'article de Marie-Odile Soyer-Gobillard dans la revue " Médecine et Longévité " (Elsevier) : " Perturbateurs Endocriniens et troubles du comportement : Non nous n'avons pas encore tiré toutes les leçons de l'histoire du distilbène ".

Nous l'avons largement diffusé en 2012 et il a été récemment traduit en langue anglaise par le Professeur Marteen Fornerod, Professeur à l'Université de Rotterdam (Hollande) et elle-même Fille Distilbène, avant d'être mis sur internet. Son titre : "Endocrine disrupters and behavioral

disorders: No, we have not learned all lessons of the DES story yet”. De plus, un article écrit par Marie-Odile Soyer-Gobillard et que le Professeur Sultan a accepté de co-signer, constitue un chapitre du livre “State of the Art and Therapeutic Endocrinology ” édité par Sameh Magdeldin, Intech, est intitulé : “ Behavioral and Somatic Disorders in Children exposed *in utero* to Synthetic Hormones: a Testimony-Case Study in a French Family Troop ”.

Un article publié dans la revue “ Prescrire ” en juillet 2011 et à la relecture duquel a participé Marie-Odile est intitulé : “ Troubles psychiques après exposition *in utero* au DES ”. L’Edito sur le sujet dans le même numéro de Prescrire a été mis à disposition en 2012 sur le site du Réseau DES France.

L’ANSM (ancienne AFSSAPS) a lancé un appel à projets à l’intention des Associations. Nous avons présenté un projet intitulé : “ Effets indésirables causés par des hormones de synthèse sur trois générations, la première, mères traitées, la seconde, enfants exposés *in utero*, la troisième, effets trans-générationnels sur les petits enfants ”, Marie-Odile en a rédigé le texte et déposé le projet en demandant la somme de 36.000 Euros pour la rémunération d’une secrétaire documentaliste mais c’est le sujet présenté par le Réseau Des France qui a été retenu et doté de 40.000 Euros. Je vous lis le texte du refus en ce qui nous concerne. Aujourd’hui, le Réseau DES France s’engage dans une enquête cancer du sein chez les mères, filles, petites filles, fils et petits fils DES. A cet égard le Réseau DES France a sollicité notre collaboration, les personnes qui souhaiteraient répondre à leur questionnaire pourront le faire en allant sur leur site à partir du 28 février 2013. Elles devront remplir un questionnaire.

Nous continuons aussi à être en relation et à adhérer au RES et à l’UNAFAM. Nous nous tenons au courant de leurs actions et leur faisons connaître les nôtres. Marie-Odile a fait une conférence en Lozère à Mende, organisée par la délégation UNAFAM le 23 avril 2012 et intitulée : “Hormones Artificielles et troubles psychiques chez les enfants exposés *in utero* ”. Notre amie Monique Orlandi a témoigné dans la salle et répondu à des questions.

Dans le domaine judiciaire, l’année 2012 a vu l’acceptation à l’Instruction après appel d’un 4^{ème} dossier qui jusque là avait été refusé par le Parquet, cela permettra, nous l’espérons, l’engagement de nouveaux dossiers très complets (Je précise ce qu’est un dossier complet)

Dans le domaine scientifique, si l’accueil des familles est aujourd’hui arrêté, les travaux du laboratoire du Professeur Marie-Odile KREBS continuent à Ste Anne, les résultats sont promis pour septembre 2013. C’est très long, nous le regrettons, cela nous gêne pour soutenir nos actions et valider l’hypothèse formulée : le lien probable entre hormones sexuelles de synthèse et maladie psychiatrique apparue chez les enfants devenus adultes, exposés *in utero*. Marie-Odile vous expliquera tout à l’heure où en est le travail du Docteur Oussama KEBIR.

Monsieur Charles Zewler, à sa demande, fait partie de notre CA, il était présent à notre réunion du 29 janvier dernier. Il se met au courant de nos méthodes de travail afin de nous aider, merci à lui.

Nos activités de 2012 continueront en 2013. Les personnes qui pourraient assister aux colloques, le plus souvent sur Paris, représenter l’Association et effectuer un compte rendu seraient les bienvenues. Le prochain colloque organisé par le RES et la Mutualité Française aura lieu dans la salle Victor Hugo de l’Assemblée Nationale, 101 rue de l’Université 007 Paris, le 4 avril prochain de 8h30 à 17h 30. Il traitera de l’apparition de maladies chroniques comme le diabète et l’obésité en relation probable avec les PE. Nous souhaitons que le plus grand nombre des membres de HHorages soient présents pour intervenir et rappeler qu’il y a d’autres maladies chroniques, celles des maladies cérébrales dont les maladies psychiatriques qui peuvent être aussi la conséquence de l’action des PE. Ces maladies coûtent très cher à la société et contrairement à obésité et diabète, les soins apportés sont bien peu adaptés et les résultats décevants puisque pour les malades psychiques ces soins se bornent trop souvent à la prescription de psychotropes transformant les malades en zombis.

Dans la majorité des cas, ces malades possédant un bon niveau d'études, ne peuvent plus travailler et sont à la charge de la société et de leur famille.

La maladie psychiatrique est encore en France une maladie taboue, l'une des graves conséquences est le rejet de la famille et de son ou ses malades comme cela a pu être et est toujours le cas pour le cancer ou le sida.

En 2013, nous saisissons toutes les occasions de nous exprimer. Nous nous intéresserons en particulier au " Neurodon " et tenterons de nous faire connaître de leurs organisateurs.

Il est très important aujourd'hui que la souffrance de ces familles et de leur(s) malade(s), leur précarité, provoquées par l'irresponsabilité et le lucre, soient enfin reconnues.

Malgré notre âge, notre fatigue, je veux vous dire que nous sommes toujours aussi déterminées à faire émerger la vérité, et à faire reconnaître les droits de ces familles dévastées. Nous essayons de ne pas nous laisser intimider par l'indifférence et les non-lieux concernant les malades de l'amiante.

Je remercie chacun d'entre nous pour ses efforts et son travail, et je rappelle le transfert effectué du siège social de l'Association qui est maintenant chez Michel Datry notre secrétaire, Le Prieuré de Baillon , 20 allée du bois de Bonnet 95270 ASNIERES sur OISE.

Je nous souhaite ensemble, une bonne journée de travail .

Geneviève Alchourroun, Vice-Présidente.

Les avancées de la Recherche Scientifique
Dr Marie-Odile Soyer-Gobillard, Présidente, Chargée de la Recherche

Les effets indésirables des hormones de synthèse administrées pendant des décennies à des mères lors de leur(s) grossesse(s) ne sont pas encore complètement connus ni admis par la communauté médicale et scientifique internationale. Si les effets somatiques du Distilbène (DES) en matière de malformations génitales, de stérilité et de cancers sont reconnus depuis longtemps, il n'en n'est pas de même des troubles psychiatriques qui peuvent toucher une partie des enfants imprégnés. Des études sur l'animal (rat, souris) confortent ces conclusions aux plans somatique et comportemental. Ces hormones de synthèse ont souvent été administrées en cocktail (DES + Ethinylestradiol, plus puissant encore que le DES) avec la progestérone retard synthétique dont les effets indésirables sont encore mal connus. Un recueil des effets délétères de ces produits a été réalisé auprès des familles en lien avec l'Association Hhorages à l'aide d'un questionnaire détaillé contribuant à la création d'une base de données. En outre, dans une étude antérieure concernant 529 familles et représentant 1182 grossesses, nous avons montré que dans tous les cas d'enfants exposés et présentant des troubles du comportement liés ou non à des troubles somatiques, **les filles sont toujours plus affectées que les garçons.** (1, 2). Les effets somatiques et psychiatriques de ces hormones de synthèse constituent un grave problème de santé publique puisqu'ils sont en plus transmissibles aux générations futures.

Tout d'abord je me dois de rappeler une fois encore la différence fondamentale qui existe entre hormones sexuelles naturelles et hormones sexuelles de synthèse :

Rappel : Différence entre hormone sexuelle naturelle du type 17-bêta-estradiol et hormones de synthèse du type 17-alpha-éthinyloestradiol ou du type diéthylstilbestrol.

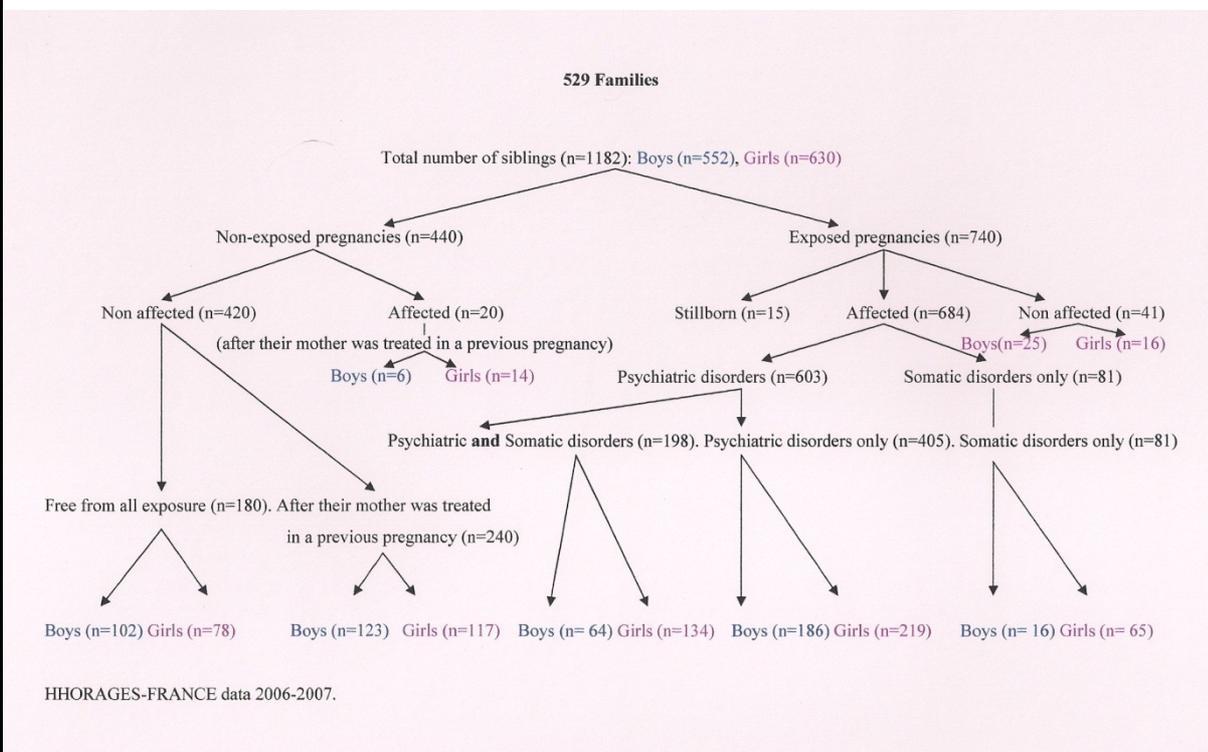
Le 17-bêta-estradiol (naturel) rentre dans la famille des estrogènes stéroïdiens qui sont des composés lipophiles. Il devrait donc se fixer sur les lipides mais grâce aux enzymes de métabolisation du type cytochrome P-450 il sera éliminé sous forme de produit hydrosoluble comme l'estriol que l'on va retrouver rapidement dans les urines sous forme de sulfate.

Le 17-alpha-éthynylestradiol (estrogène synthétique) subit quant à lui d'autres voies de métabolisation touchant à sa fonction acétylénique, qui conduisent à l'inactivation du cytochrome P-450 (3).

Le 17-éthynyl-estradiol restera donc fixé au niveau des lipides.

Le diéthylstilbestrol, estrogène non stéroïdien, est un diphénol synthétique très lipophile dont la métabolisation est également différente de celle de l'Estradiol naturel ; il s'agit d'une dégradation par réaction d'oxydation très néfaste, car libérant des structures de type "quinone" hautement cancérigènes et fortement réactives vis à vis des protéines et surtout de l'ADN (4).

Il est clair que dans tous les cas de désordres psychiatriques liés ou non à des troubles somatiques les filles présentent proportionnellement plus d'atteintes que les garçons. Chez les filles les principaux désordres somatiques décrits, associés ou non à des troubles psychiatriques sont le plus souvent : malformations utérines, fausses couches, grossesses extra utérine, kystes ovariens, endométriose, cancers souvent pulmonaires, difficultés à procréer (infertilité primaire et secondaire). Chez les garçons les troubles somatiques liés ou non à des troubles psychiatriques sont le plus souvent : cryptorchidie, hypospadias, micropénis, stérilité, azoospermie, anomalies spermatiques, cancers (1, Figures 5, 6).



HHORAGES-FRANCE data 2006-2007.

Rapport Filles/Garçons dans l'analyse de 1182 grossesses issues de 529 mères (552 garçons et 630 filles). (In : State of the Art of Therapeutic Endocrinology, 2012, Soyer-Gobillard & Sultan, Chap.4, Fig.3).

Sur cette Figure est montré le rapport Filles/Garçons dans l'analyse détaillée de 1182 grossesses soit un groupe de 1182 enfants composé de 630 filles et de 552 garçons, le rapport F/G étant de 1,14. Sur ce groupe, 740 enfants ont été exposés et 684 ont été affectés soit par des troubles psychiatriques seuls (219 filles et 186 garçons, ratio des genres F/G, R=1,17) ou associés à des troubles somatiques (134 filles et 64 garçons, R=2,09) ou par des troubles somatiques seuls (65 filles et 16 garçons, R=4,06).

Pourquoi les filles atteintes sont-elles plus nombreuses que les garçons ?

Il apparaît dans notre travail que les filles semblent plus vulnérables à l'effet des estrogènes synthétiques que les garçons, aussi bien en ce qui concerne l'apparition de troubles psychiatriques que celle de malformations urogénitales ou d'autres troubles somatiques. L'exposition prénatale au DES affecte le comportement à travers son action au niveau des récepteurs alpha et beta de l'hypothalamus, récepteurs dont la concentration est plus élevée dans le fœtus femelle que dans le fœtus mâle (5). Une différence entre les sexes au niveau de la méthylation de l'ADN et donc de la régulation de certains gènes ne peut être exclue et en particulier celle par hypométhylation d'un promoteur de gène, qui est un risque majeur dans l'apparition de schizophrénie ou de troubles bipolaires (6).

L'étude de la recherche du lien de causalité entre exposition à des hormones de synthèse *in utero* et maladies psychiatriques sévères (de type psychoses : schizophrénies, troubles bipolaires, ou troubles schizo-affectifs, troubles du comportement alimentaire ou TCA) chez les enfants exposés a été rendue possible grâce aux familles d'HHORAGES, soit par le recueil de leurs témoignages spontanés soit grâce à leur participation effective à différentes études en cours ou publiées récemment. Bien qu'un certain nombre de travaux très démonstratifs aient été publiés concernant les troubles du comportement présentés par les animaux exposés au Diethylstilbestrol (DES) ou à l'Ethinylestradiol (EE) chez le rat ou la souris (voir HHORAGES Infos 6 et 7), ceux qui concernent ce sujet chez l'homme sont rares.

L'étude la plus récente dite "Nurses Health Study" a été réalisée par O'Reilly et al. (7) à partir de 76.240 femmes américaines parmi lesquelles 1.612 femmes exposées au DES *in utero* furent identifiées. L'analyse statistique fait apparaître chez ces dernières une augmentation des troubles dépressifs et anxieux selon un facteur de 1,3. Kébir et Krebs (8) soulignent les limites de telles études épidémiologiques et observent en particulier qu'à part dépression et anxiété, les autres troubles psychiatriques n'ont pas été recherchés. Dans le cadre du projet PICRI (Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation), fruit de la collaboration entre le CERC ou Centre de Recherche et d'Evaluation Clinique du Laboratoire INSERM de Physio-Pathologie des Maladies Psychiatriques, dirigé par le Professeur Marie-Odile Krebs (Hôpital Sainte Anne à Paris) et qui s'intéresse plus particulièrement à l'étude de l'origine neuro-développementale des troubles psychiatriques et l'Association Hhorages, Kébir et Krebs (9) ont pu analyser un petit nombre de dossiers de familles qui se sont manifestées auprès de Hhorages et étudié une cohorte de 472 sujets exposés. Ils dénombrent 46,7% de troubles de l'humeur, 22,9% de troubles psychotiques, 6,6% de troubles anxieux, 11% de troubles des conduites alimentaires et 12,7% d'autres, ce qui confirme leurs observations antérieures publiées lors du 7ème Congrès de l'Encéphale à Paris (10) sur 72 enfants exposés mettant en évidence des tableaux cliniques avec des associations atypiques. De plus en plus de publications récentes font état **d'une relation entre vulnérabilité génétique individuelle et environnement** (l'administration d'hormones artificielles lors de la grossesse par exemple constitue un processus dit "environnemental") dans les causes d'apparition de maladies psychiatriques (schizophrénies en particulier) (11) et/ou dans celles de malformations urogénitales. Ces modulations gènes-environnement qui passent par des modifications structurales de l'ADN (méthylations) **modifieraient l'expression de certains gènes** impliqués dans le **neuro-développement** ou celui du système hormonal. Ces modifications entraineraient des anomalies structurales et fonctionnelles au niveau du cerveau ou de l'appareil urogénital ou même déclencherait l'apparition de certains cancers (12, 13).

Les hormones sexuelles sont connues pour influencer la méthylation du génome. L'hypothèse principale développée par le groupe du Professeur Krebs est que l'exposition à certaines hormones pourrait modifier l'expression d'un terrain préalablement vulnérable, en modifiant durablement l'état de méthylation du génome chez les sujets exposés. De plus dans un vaste travail récent portant sur plus de 950 sujets (325 cas issus de 626 parents), (14, 15) Kébir a mis en évidence plusieurs gènes codant des enzymes histone déacétylases qui interfèrent avec les protéines histones, protéines intimement liées à l'ADN dans l'organisation de la chromatine sous forme de nucléosomes chez la plupart des eucaryotes (16). Ces enzymes qui peuvent compacter ou décompacter l'ADN semblent impliqués dans la genèse de certains troubles neuro développementaux et en particulier dans l'apparition de schizophrénie.

Selon nos propres observations effectuées à partir du témoignage des familles et publiées en 2011 dans le Journal " Médecine et Longévité " (Elsevier) (17) sur 529 témoignages spontanés à l'Association HHORAGES et représentant un total de 1180 enfants dont 740 ont été imprégnés *in utero*, 684 sont atteints parmi lesquels on note: 405 atteints de troubles psychiatriques seuls, 198 de troubles psychiatriques et de malformations, 81 de malformations somatiques seules. Dans ces cas, l'hormone de synthèse diethylstilbestrol administrée seule représente seulement 1/3 des hormones synthétiques administrées, les deux autres tiers (estro-progestatifs et progestatifs) ayant été prescrites en cocktail associant le DES avec d'autres hormones telles que l'Ethinylestradiol et/ou la Progestérone retard.

Les questionnements et le recueil de sang périphérique pour l'étude génétique et moléculaire des familles de HHORAGES participant au projet PICRI sont depuis peu arrêtés au CERC (Centre d'Etude et de Recherche Clinique) de l'Hôpital Sainte Anne. Les génomes de chaque personne participant à l'Etude sont criblés à l'aide d'une " puce à ADN " qui vient détecter les 450.000 bornes de méthylation existant par génome. Des comparaisons intra et extrafamiliales entre ces génomes criblés sont effectuées et l'étude statistique a débuté début 2013 pour se terminer en septembre prochain. Il s'agit d'un processus long et coûteux pour lequel le Laboratoire Krebs a dû demander des crédits supplémentaires à la dotation PICRI, crédits obtenus grâce au dépôt et à l'acceptation d'un vaste projet sur l'origine des schizophrénies devant l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche). C'est dire qu'il faut " laisser le temps au temps " et ne pas s'impatienter pour le moment.

Génétique du Suicide: Le travail avec le Laboratoire du Professeur Philippe Courtet de l'Hôpital Lapeyronie à Montpellier est actuellement en stand by. 151 questionnaires avaient été envoyés aux familles dont les enfants ont accompli soit des suicides soit des tentatives de suicides. Concernant les suicides, 25 familles sur 40 ont répondu ce qui représente 62% des questionnaires envoyés et concernant les TS, 33 familles sur 111 questionnaires ont été renvoyés, ce qui représente 29,7%. Ce pourcentage est encore très insuffisant pour être concluant et un nouveau questionnaire sera adressé aux familles n'ayant pas encore répondu. En ce qui concerne le Comité de Protection des Personnes (CPP) de l'Hôpital Lapeyronie, il a donné un avis favorable pour la réalisation de cette étude qui se poursuivra ultérieurement.

Dernière minute

Un important consortium de chercheurs américains (18, on line) a étudié le génome de 33.332 patients atteints de troubles psychiatriques et l'a comparé avec celui de 27.888 personnes non atteintes de ces troubles (témoins). Les chercheurs ont découvert que les personnes porteuses de l'un de ces cinq types

de troubles tels que troubles envahissants du développement ou autisme, troubles du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), troubles bipolaires, dépression majeure et schizophrénie, avaient en commun des défauts sur les chromosomes 3 et 10 ainsi que sur deux gènes participant à la régulation du calcium dans le cerveau. L'un de ces deux gènes n'avait été retrouvé jusqu'à maintenant que dans le cas de troubles bipolaires et de schizophrénie. Cependant malgré cette découverte les chercheurs ne peuvent expliquer les causes de ces troubles.

Conclusion

L'analyse des dossiers de l'Association Hhorages fait apparaître que déjà chez les petits enfants des mères traitées (3^{ème} génération), un certain nombre de troubles émergents, somatiques et/ou psychiques sont apparus, posant le problème de la transmission aux générations futures des effets délétères de ces toxiques. Selon Skinner (2008) "la possibilité qu'un composé environnemental (comme le DES ou l'EE) puisse provoquer la reprogrammation de la lignée germinale apparaît être un facteur causal dans la transmission par voie épigénétique d'un phénotype à l'échelle transgénérationnelle. Les travaux récents de Kalfa et al., sur la transmission des hypospadias après traitement des grands-mères par des estrogènes de synthèse (DES ou EE) fait en effet apparaître une augmentation importante du nombre de ces troubles à la 3^{ème} génération (19). Théo Colborn (20, 21) avait raison d'insister sur le fait que le fœtus ne peut être protégé des effets des perturbateurs endocriniens, quels qu'ils soient, qu'à la dose zéro.

Les chiffres des témoignages aujourd'hui (mars 2013): Sur 1240 témoignages spontanés représentant 2765 enfants au total, on dénombre 1031 non exposés, 1734 exposés *in utero* "sur ordonnances". Sur les 1734 imprégnés "sur ordonnance" on compte 1603 imprégnés atteints, 96 imprégnés non atteints et 35 morts nés. Sur les 1603 imprégnés atteints, 1413 sont atteints psychiquement dont 949 avec troubles psychiatriques seuls, 464 avec troubles psychiatriques et somatiques et 190 avec troubles somatiques seuls.

Auteurs cités

- 1- Soyer-Gobillard, M.O. and Sultan, Ch. (2012). Behavioral and somatic disorders in children exposed *in utero* to synthetic hormones: A testimony-case study in a French family troop. *In: State of the Art of Therapeutic Endocrinology*. InTech, Sameh Magdeldin Ed. pp. 67-86.
- 2- Soyer-Gobillard, M.O. (2013) Troubles du comportement chez les enfants des mères traitées par hormones de synthèse lors de grossesses. Lettre de l'ARET (Association pour la Recherche en Toxicologie). In press
- 3- Gueguen, Y., Mouzat, K., Ferrari, L., Tissandie, E., Lobaccaro, J.M., Batt, A.M., et al (2006). Cytochromes P450: xenobiotic metabolism, regulation and clinical importance. *Annales de Biologie Clinique (Paris)* 64(6):535-48.
- 4- Benachour, N., Clair, E., Mesnage, R., Seralini, G.E. (2012). Endocrine disruptors: New Discoveries and possible Progress of Evaluation. *In: Advances in Medicine and Biology*. Volume 29 ISBN 978-1-61324-361-9 Leon V. Berhardt: Nova Science Publishers Inc. pp 1-58.
- 5- Tanaka, M., Ohtani-Kaneko, R., Yokosuka, M., Watanabe, C. (2004). Low-dose perinatal diethylstilbestrol exposure affected behaviors and hypothalamic estrogen receptor-alpha-positive cells in the mouse. *Neurotoxicology and Teratology* 26 : 261-269.
- 6- Abdomaleky, H.M., Cheng, K., Faraone, S.V., Wilcox, et al. (2006). Hypomethylation of MB-COMT promoter is a major risk factor for schizophrenia and bipolar disorder. *Human Molecular Genetics* 15(21): 3132-3145.
- 7- O'Reilly, E.J., Mirzaei, F., Forman, M.R., Ascherio, A. (2010). Diethylstilbestrol exposure *in utero* and depression in women. *American Journal of Epidemiology* 171: 876-882.
- 8- Kebir, O., Krebs, M.O. (2011). Perturbateurs endocriniens et troubles du comportement: Endocrine disruptors and behavioural anomalies. *Médecine et Longévité* 3: 94-98.
- 9- Kebir, O., Krebs, M.O. (2012). Diethylstilbestrol and risk of psychiatric disorders: A critical review and new insights. *The World Journal of Biological Psychiatry* 13(2): 84-95.

- 10- Roblin, J., Chayet, M., Bon Saint Come, M., Kebir, O., Bannour, S., Guedj, F., Krebs, M.O. et al. (2009). Troubles psychiatriques et exposition *in utero* aux hormones de synthèse: Etude d'une série de cas. 7^{ème} Congrès de l'Encéphale, Paris, 22-24-01, PO 010.
- 11- Abdolmaleky HM et al. Methyloomics in psychiatry: Modulation of gene-environment interactions may be through DNA methylation. American Journal of Medicine Genet B Neuropsychiatr Genet. 2004, 15;127:51-59
- 12- Li S, Hursting, Davis BJ, McLachlan JA., Barrett JC (2003) Environmental exposure, DNA methylation, and gene regulation: lessons from diethylstilbestrol-induced cancers. Ann N Y Acad Sci, 983: 161-169.
- 13- Koji, S., Hideki, F., Yasuchi, K., Jun, O., Kunio, S., Chisato, M. (2009). Neonatal exposure to diethylstilbestrol alters expression of DNA methyltransferases and methylation of genomic DNA in the mouse uterus. Endocrine Journal 56 (1): 131-139.
- 14- Kébir, O. (2011). Epigénétique et Psychoses : Etude génétique des enzymes de la machinerie de régulation épigénétique . Thèse de Doctorat-ès-Science (Université Paris Descartes).
- 15- Kébir, O. (2012). Epistatic interactions between histone deacetylase (HDAC) genes influence the risk of Schizophrenia: A Family-based Association study. XXth World Congress of Psychiatric genetics. "Confronting the complexity of brain and behavior. 14-18 October 2012 Hamburg, Germany. P.141.
- 16- Berger, S.L. (2007). The complex language of chromatin regulation during transcription. Nature. 447:407-12.
- 17- Soyer-Gobillard, M.O. (2011). Perturbateurs endocriniens et troubles du comportement: Non, nous n'avons pas encore tiré toutes les leçons de l'histoire du DES. Médecine et Longévité (Elsevier) 3: 67-74.
- 18- Cross-Disorder Group of the Psychiatric Genomics Consortium. (2013). Identification of risk loci with shared effects on five major psychiatric disorders: a genome-wide analysis. The Lancet, published on line 28 February 2013, [http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(12\)62129-1](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(12)62129-1).
- 19- Kalfa, N., Paris, F., Soyer-Gobillard, M.O., Daures, J.P., Sultan, Ch. (2011). Incidence of hypospadias in grandsons of DES-exposed women during pregnancy: a multigenerational national cohort study. Fertility and Sterility 95 (8): 2574-2577.
- 20- Colborn, T., Dumanoski, D., Meyers, J.P. (1997). Our stolen future: How we are threatening our Fertility, Intelligence and Survival. Plume. ISBNNO-452-27414-1.
- 21- Colborn, T. (2004). Neurodevelopment and endocrine disruption. Environmental Health Perspectives 112: 944-94.

Liste des Publications initiées ou stimulées grâce à Hhorages

- 1- Dugard, M.L., Tremblay-Leveau, H., Mellier, D., Caston, J. (2001). Prenatal exposure to ethinylestradiol elicits behavioural abnormalities in the rat. Developmental Brain Research 129: 189-199.
- 2- Sandner, G., Barbosa Silva, M.J., Angst, J., Knobloch, J.M., Danion, J.M. (2004). Prenatal exposure of Long-Evans rats to 17alpha-ethinylestradiol modifies neither latent inhibition nor prepulse inhibition of the startle reflex but elicits minor deficiency in exploratory behaviour. Developmental Brain Research 152: 177-187.
- 3- Arabo, A., Lefebvre, M., Fermanel, M., Caston, J. (2005). Administration of 17-alpha-ethinylestradiol during pregnancy elicits modifications of maternal behaviour and emotional alteration of the offspring in the rat. Developmental Brain Research 156: 93-103.
- 4- Roblin, J., Chayet, M., Bon Saint Come, M., Kebir, O., Bannour, S., Guedj, F., Krebs, M.O. et al. (2009). Troubles psychiatriques et exposition *in utero* aux hormones de synthèse: Etude d'une série de cas. 7^{ème} Congrès de l'Encéphale, Paris, 22-24-01, PO 010.
- 5- Kebir, O., Krebs, M.O. (2011). Perturbateurs endocriniens et troubles du comportement: Endocrine disruptors and behavioural anomalies. Médecine et Longévité 3: 94-98.
- 6- Soyer-Gobillard, M.O. (2011). Perturbateurs endocriniens et troubles du comportement: Non, nous n'avons pas encore tiré toutes les leçons de l'histoire du DES. Médecine et Longévité (Elsevier) 3: 67-74.
- 7- Kalfa, N., Paris, F., Soyer-Gobillard, M.O., Daures, J.P., Sultan, Ch. (2011). Incidence of hypospadias in grandsons of DES-exposed women during pregnancy: a multigenerational national cohort study. Fertility and Sterility 95 (8): 2574-2577.
- 8- Soyer-Gobillard, M.O. and Sultan, Ch. (2012). Behavioral and somatic disorders in children exposed *in utero* to synthetic hormones: A testimony-case study in a French family troop. *In: State of the Art of Therapeutic Endocrinology*. InTech, Sameh Magdeldin Ed. pp. 67-86.
- 9- Kebir, O., Krebs, M.O. (2012). Diethylstilbestrol and risk of psychiatric disorders: A critical review and new insights. The World Journal of Biological Psychiatry 13(2): 84-95.
- 10- Soyer-Gobillard, M.O. (2013) Troubles du comportement chez les enfants des mères traitées par hormones de synthèse lors de grossesses. Lettre de l'ARET (Association pour la Recherche en Toxicologie). In press

Suite à cet exposé, s'est déroulée une projection d'un reportage de 22 minutes de la Radio Télévision Suisse intitulé : « **Distilbène, un héritage empoisonné** ». Il vous est possible de visionner ce reportage sur notre site : www.hhorages.com à la rubrique *Actualités*.

Intervention de notre avocat, Maître Jean-Paul Teissonnière

Comme il le fait régulièrement déjà depuis plusieurs années, Maître Jean-Paul Teissonnière rend compte devant l'Assemblée Générale des avancées de notre dossier sur le plan judiciaire. En préliminaire, il déclare qu'il y a lieu de faire des observations sur la forme puis sur le fond.

Observations sur la forme :

Maître Jean-Paul Teissonnière rappelle quelques faits :

– « les premières plaintes ont été déposées en 2002. Un juge d'instruction a été nommé pour enquêter sur la responsabilité au pénal des laboratoires qui avaient commercialisé des substances dont ils avaient conscience à l'époque qu'elles étaient toxiques. Sachant que cette procédure est difficile à mener, il ne s'agissait pas « d'embarquer » un nombre considérable de familles de victimes mais plutôt de présenter des dossiers expérimentaux auxquels pouvaient s'ajouter par la suite d'autres dossiers si ces premiers dossiers étaient validés.

– Nous nous sommes heurtés à une difficulté quand nous avons voulu rattacher de nouveaux dossiers aux premiers dossiers présentés : le Parquet de Paris, comme il le fait habituellement dans les affaires de Santé Publique, a refusé de reconnaître le lien de connexité entre les nouveaux dossiers et ceux présentés en 2002. Il a fallu une procédure longue et difficile passant par la Chambre de l'Instruction et la Cour de Cassation pour que l'évidence soit enfin reconnue. Tous ces dossiers sont maintenant « connexes », c'est à dire liés les uns aux autres. C'est une partie obscure du dossier ; **mais c'est une bataille juridique que nous avons gagnée.** Les premiers dossiers sont interruptifs de prescription et à partir de maintenant d'autres familles de victimes peuvent se joindre aux premières plaintes déposées. **Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille le faire immédiatement. »**

Observations sur le fond :

« Les éléments sont un peu plus anciens : Le Pr Sultan a été désigné par la juge d'instruction, Mme Bertella-Geffroy, comme expert. Son rapport d'expertise rendu au juge est « globalement positif ». Nous avons, en effet, un rapport qui établit un lien quasi certain entre les pathologies mentales et les cas de suicide et le traitement de la mère par des hormones de synthèse. Il est vrai que nous sommes dans un domaine où les scientifiques ne se hasardent plus à raisonner en termes de certitude absolue mais plutôt en termes de très forte probabilité. Dans les maladies chroniques, les éléments de preuves sont apportés par un raisonnement probabiliste et non par un raisonnement de certitude.

La prochaine étape sur laquelle travaille aujourd'hui la juge d'instruction, c'est la recherche de l'identité des dirigeants des laboratoires pharmaceutiques qui ont fabriqué ces médicaments-là. Et la conséquence de cette enquête devrait être la mise en examen de ces dirigeants. En effet, puisque Mme Bertella-Geffroy valide le rapport d'expertise du Pr Sultan, les dirigeants des laboratoires devraient être mis en examen. Nous sommes donc à un tournant du stade pénal. Et si c'est le cas, le dossier va prendre une autre dimension : résonance dans la sphère médiatique, à l'exemple du Médiateur ; le dossier va sortir de sa phase souterraine et nous devons nous attendre à affronter toute une escouade d'avocats à la solde des laboratoires.

Si des mises en examen étaient intervenues lors des phases précédentes, cela aurait signifié l'arrivée de bataillons serrés d'avocats pour défendre les laboratoires pharmaceutiques. Aussi ne faut-il pas avoir de regrets au sujet de la longueur de la procédure – au risque de choquer les familles de victimes-, mais si des mises en examen étaient intervenues plus tôt, c'était s'exposer à une violente contre-offensive de la part des avocats des laboratoires dont la critique radicale pouvait mettre à mal toute la construction élaborée par la juge d'instruction. Le temps nous a ainsi permis d'accumuler des éléments de preuves supplémentaires qui nous permettent d'être mieux armés pour défendre notre cause, sans être importunés par la partie adverse. Mais cela n'exclut

nullement l'éventualité de se rabattre sur la procédure civile en fonction des circonstances ».

PS : Depuis la tenue de notre assemblée générale, Mme Bertella-Geffroy a dû quitter le pôle judiciaire de santé publique. Nous ne savons pas encore ce qu'il adviendra de nos dossiers.

L'après-midi a débuté par une session riche en émotion :

PAROLES DE PARENTS

Les époux P., présents dans la salle, ont préféré qu'un membre du Bureau lise le récit relatant leur histoire et celle de leur fils par crainte d'être gagnés par l'émotion qu'ils auraient eu du mal à contenir. Comme il est difficile, en effet, de raconter une vie bouleversée par les effets délétères d'un médicament, le Distilbène, que l'on croyait curateur et bienfaiteur.

Tout commence en 1965 par la naissance d'un beau bébé de 4,100 kg et s'ensuit une vie normale avec une scolarité normale elle aussi... jusqu'en 1985, l'année du bac, de l'échec, et de la première fugue. L'année suivante, il redouble dans un lycée thérapeutique ; mais il ne se présentera jamais à l'examen du bac. En revanche, il devient addict à l'alcool et à la drogue. Ce sont ensuite des moments d'errance où ce fils tant aimé se fourvoie dans une secte à laquelle ses parents réussissent finalement à l'arracher. En 1988, c'est la première tentative de suicide dont il réchappe après un séjour de 4 jours en réanimation. A 37 ans, il réside encore chez ses parents jusqu'au moment (2002) où il rencontre une jeune femme avec qui il va avoir une relation cahotique ponctuée d'addiction à l'alcool, à la drogue et au tabac. Puis en 2004, il y eut une seconde tentative de suicide qui aurait pu lui être fatale.

Il réussit enfin à trouver du travail mais au bout de quelques mois il finit par l'abandonner et retourne, tabagique, alcoolique et drogué, vivre chez ses parents.

Aujourd'hui il y a un léger mieux. Ses parents lui ont trouvé un appartement près de chez eux. Il est sous curatelle renforcée et en invalidité. Il règle lui-même ses problèmes financiers et *à priori* ne consomme plus ni drogue, ni alcool, ni tabac avec excès.

Les époux P. ont dressé « un petit abécédaire non exhaustif de parents d'enfant Distilbène » dont voici quelques extraits :

PETIT ABECEDAIRE D'UNE FAMILLE DISTILBENE

- **A** : Appel au secours. Angoisse (...). Abandon de la famille et des amis.
- **B** : Banques (découverts bancaires).
- **C** : Commissariats (pour recherches de fils disparu).
- **D** : Dépressions (du fils et des parents aussi!)
- **H** : Hôpitaux psychiatriques (internement à la demande du malade mais parfois à la demande des parents et du médecin).
- **I** : Irrespect des lois.
- **O** : Obsession « Quel avenir pour notre fils ? »
- **Q** : Questionnement permanent : Où est-il ? Avec qui ? Que fait-il en ce moment ?
- **R** : Recherches de l'enfant disparu, longues, déprimantes, coûteuses, usantes.
- **S** : Stress (inévitabile).
- **T** : Téléphone. Que se passe-t-il encore ?
- **V** : Voyages inévitables quel que soit le lieu lorsqu'un enfant ou sa compagne appelle au secours.

**IL N'Y A PAS QUE LE DISTILBENE (DIETHYLSTILBESTROL) QUI SOIT DANGEREUX ...
L'ETHINYLŒSTRADIOL, cet autre œstrogène de synthèse, ne l'est-il pas également ?
Denise Jourdan-Hemmerdinger, Vice-présidente**

Lisons d'abord quelques publicités anciennes :

1949 ETHINYLŒSTRADIOL ROUSSEL

oestrogénothérapie par voie orale active à l'échelle du Gamma. L'ethinyloestradiol en gamma [c'est-à-dire microgramme], par voie orale, équivaut à la folliculine en milligramme par voie parentérale.

DEUX PRÉSENTATIONS : COMPRIMÉS À 10 GAMMA; COMPRIMÉS À 50 GAMMA.

En publicité dans “ La Vie Médicale ”, n° 11, nov. 1949, pp. 17-18.

“ L'Ethinyl-œstradiol a été réalisé par INHOFFEN ET HOHLWEG(1), en fixant un groupement éthinyl sur le carbone 17 de la folliculine”.

Ethinyl-œstradiol Roussel à 50 µg

Liste II - AMM 303 773.6 (1949), mis sur le marché en 1949.

Mention récupérée dans le Vidal 1991.

Dans les années 60, le Vidal indique au § Propriétés . — “ C'est l'œstrogène le plus actif *per os*. Il réunit les avantages de l'hormone ovarienne naturelle à ceux des œstrogènes artificiels”.

au § Indications.— Toutes celles de la folliculine et des œstrogènes.

Dans le Vidal 1980, § propriétés : “Estrogène de synthèse, 20 à 30 fois plus actif *per os* que l'hormone naturelle”.

Ethinyl-œstradiol Roussel 10 µg 50 µg et 500 µg :

Pour la première fois, en 1976, le Vidal mentionne les dates des AMM, et en 1977, ajoute les dates de commercialisation :

glosettes à 10 µg; AMM 303.775.9 : commercialisé depuis 1950

glosettes à 50 µg ; AMM 303.773.6 : commercialisé depuis 1951

glosettes à 500 µg; AMM 303.774.2 : commercialisé depuis 1952.

Avant la seule mention était : “ remboursés par la Sécurité Sociale. Agréées aux Collectivités Tableau C.”

L'ethinyl-œstradiol Roussel, des Laboratoires Français de chimiothérapie, associe aux propriétés physiologiques de la folliculine, dont il dérive, une activité *per os* à l'échelle du gamma. Ainsi, est-il présenté en publicité dans “ Le progrès médical ”, n° 8 (24 avril 1951).

Les laboratoires Roussel appliquaient la méthode de ZONDEK(2) réalisée *per os* dans la fabrication du **Lutogynœstryl (simple)** comprenant 10 gamma d'éthinyl-œstradiol et 10 mg d'anhydroxyprogestérone (“Le progrès médical”, n° 21 (10 novembre 1950);

et le **Lutogynœstryl fort** (ethinyl-œstradiol 0,040 mg + anhydroxyprogestérone, 40 mg.), *Traitement d'attaque des troubles menstruels* (“La Vie médicale”, octobre 1955, p. 119); ce qui sera souvent le cas. Ainsi, pouvait-on recevoir une thérapie œstroprogestative, sans visées contraceptives.

Synchronisme saisissant : la naissance chimique de la Pilule eut lieu le 15 octobre 1951 chez Syntex à Mexico, sous la direction du jeune chimiste Carl Djerassi(3).

En 1997, le siège social de Roussel-Uclaf n'est plus 35, Bd des Invalides, mais “Tour Roussel Hoechst” à Paris-La Défense. Le regroupement de ce fleuron de la Recherche française n'est pas sans signification, car Hoechst faisait partie d'I.G. Farben(4), le très puissant consortium chimique allemand, qui avec l'Américain John David III (?) Rockefeller, patron de la *Standard Oil*, financèrent la seconde guerre mondiale. A la limite de la trahison, Rockefeller, fournissait du carburant au plomb tétraéthyle vital pour la *Luftwaffe*. A partir de 2000, les Laboratoires Roussel disparaissent (?); l'éthinyl-œstradiol deviendra Ethinyl-œstradiol Effik.

L'éthinyl-œstradiol va entrer dans la composition d'un grand nombre de Pilules. En 1971, le gynécologue français Henri Rozenbaum⁽⁵⁾ en établira une liste qui, "bien que la plus complète possible, n'est cependant pas exhaustive", précise-t-il. **L'E.O. (= E.E.) est présent dans 70 marques.** "... le mestranol (Me et EEME) qui est un éther méthyl du 17 β -éthinylœstradiol a été remplacé par le 17 α -éthinylœstradiol lui-même", dans la Pilule de 2^{ième} génération.

Des millions de femmes sont concernées. Quand, depuis plus de soixante ans, on ordonne des œstroprogestatifs, nous constatons que personne ne s'est préoccupé de savoir si la femme (mère ou fille) a pris du DES avec ou sans progestérone (réputée à tort sans danger) et si, de plus, elle a pris "la Pilule". Il a fallu attendre 1977, en France, pour créer la catégorie "filles-DES", dont la disparition "naturelle" avait été programmée vers 2015/20. Aujourd'hui, ne parlons plus de "filles-Distilbène", mais de "familles-Distilbène", car les garçons, longtemps éloignés par quelque idée reçue, sont concernés, en tant *que fœtus exposés*; d'autant plus que, scientifiquement, il a été démontré que trois générations sont déjà touchées^(6,7).

Dans sa liste, Rozenbaum mentionne le nom et la composition des médicaments, sans indiquer celui des laboratoires respectifs. Parmi ces substances synthétiques – environ 180 – on distinguera le nom chimique, les divers noms commerciaux, d'un même médicament. Ces contraceptifs sont administrés également dans les traitements hormonaux (dysménorrhées, hypo-, hyperménorrhées, menaces de fausse couche, ménopause, endométriose), etc.

Les effets délétères sont bien connus (voir le Vidal), mais présentés comme rares. Grosso modo, la liste des contre-indications recopie discrètement celles des accidents. Ceux produits par les œstro-progestatifs (accidents thrombo-emboliques, cardio-vasculaires, AVC, diabète...) sont plus nombreux et plus traîtres que ceux du DES.

Dans une liste établie par le BIAM (Bulletin International des Accidents médicaux) 59 œstroprogestatifs sont diabétogènes.

- Les neuro-chirurgiens, qui ont affaire à certaines tumeurs et aux accidents thromboemboliques, demandent aux patientes "si elles ont pris la Pilule".

L'état de la question est rejoint par l'actualité :

- décès récents de jeunes filles ayant pris la pilule; tapage médiatique autour du mariage des homosexuels ... Pourtant, dès les années 50, le corps médical avait connaissance des pseudo-hermaphrodismes (féminins et masculins), constatés à la naissance chez des enfants dont la mère avait reçu en début (et ou pendant) la grossesse un ou des œstro-progestatifs, composés d'une progestine (terme américain) et d'un œstrogène de synthèse, notamment l'éthinylœstradiol⁽⁸⁾. Déjà dans les années 30/40, la recherche avait observé ce phénomène dans l'expérimentation animale, principalement. La très copieuse bibliographie de l'ouvrage d'Albert Raynaud en témoigne (*Intersexualité expérimentale*, pp. 436-463), t. II du livre *Modification expérimentale de la différenciation sexuelle des embryons de souris par action des hormones androgènes et œstrogènes*, Paris, Hermann & Cie, 1942.⁽⁹⁾

Diverses relations entre œstrogènes et cancers étaient connues; des neuropsychiatres, tel le Prof. Henri Baruk qui avait pu constater un **lien entre œstrogènes, troubles comportementaux et accidents vasculaires cérébraux chez des animaux**⁽¹⁰⁾.

Le stockage : dans les tissus, 30 % de la dose d'éthinyl-œstradiol absorbée sont fixés par le tissu adipeux en une heure⁽¹¹⁾ et celui des œstrogènes et des androgènes s'effectue également dans les graisses de l'organisme ⁽¹²⁾ . L'élévation marquée de la lipémie (mort par thrombose graisseuse) et de la calcémie, chez le poulet avait été observée par B. Zondek and L. Marc⁽¹³⁾.

Ainsi, les données étaient largement suffisantes pour mettre en application "l'inapplicable principe de précaution", mais à quel prix ? Abandonner des savoirs chèrement acquis ? Sacrifier des milliards ? Des Hommes politiques, des banques et des multinationales en ont décidé autrement, ceux-ci mettant en route la guerre contre le Vivant, dont le coût sera infiniment plus grand !

Pour conclure, on constate aujourd'hui que les Associations qui ont travaillé avec de faibles et même très faibles moyens, mais beaucoup de convictions, voient leurs résultats rejoints par l'actualité : la mort de jeunes filles qui ont pris la *Pilule* de 3^{ième} et 4^{ième} génération(14); le nombre surprenant d'homosexuels.

Enfin, pour répondre à la question : "il n'y a pas que le Distilbène (diethylstilbestrol, stilboestrol) qui soit dangereux, l'éthinylœstradiol (EE) ne l'est-il pas également ? Avec le DES, sur des bases expérimentales faibles, on croyait enrayer les fausses-couches; avec l'EE, on intervient contre l'ovulation et la fécondation. De plus on observe des troubles du comportement chez les animaux (rats) exposés (15). Le chirurgien H. Joyeux(16) témoigne : "Toutes les marques de pilule contiennent de l'œstradiol sous forme d'éthinylœstradiol entre 15 et 50 microgrammes. **Dans les différents dosages, c'est l'éthinylestradiol (EE) qui est le produit le plus dangereux.** L'ajout progestatif était destiné à neutraliser l'effet cancérogène de l'œstrogène. On sait aujourd'hui par les résultats obtenus avec le TSH [traitement hormonal substitutif] qu'il n'en est rien, bien au contraire!"

NOTES

- 1- « Une douzaine d'années plus tôt, juste avant que la guerre n'éclate, Inhoffen et ses collègues des laboratoires Schering à Berlin avait introduit en position 17 de l'oestradiol et de la testostérone, les éléments de l'acétylène (deux atomes de carbone reliés par une liaison triple. Le produit qui en résultait, appelé 17 α -éthinyloestradiol manifestait de façon tout à fait surprenante un accroissement de l'activité oestrogénique par voie buccale (cette nouvelle substance allait devenir 25 ans plus tard, un des composants de la Pilule). » (Carl Djerassi, Un savant. Une époque. *De la chimie des hormones à la Pilule*, Belin, 1995, p. 84).
 - 2- B. Zondek, chercheur très connu, est cité à 10 reprises par l'Américain Gregory Pincus, « l'initiateurs des stéroïdes anti-conceptionnels », *vide infra* n. 14.
 - 3-C. Djerassi, *De la chimie des hormones à la pilule*, p. 175.
 - 4- Stephan H. Lindner, *Au cœur de l'IG Farben. L'usine chimique de Hoechst sous le Troisième Reich*, Paris, Les Belles Lettres, 2010. Traduit de l'allemand par Hervé Joly.
 - 5- H. Rozenbaum, *Liste des contraceptifs oraux dans le monde*, « Le concours Médical », 27 mars 1971, t. 93-13, pp 2363-2374 (imprimée sur deux colonnes).
 - 6- DES (Distilène – Stilboestrol) *Trois générations : réalités-perspectives*, Réseau D.E.S. France sous la direction d'Anne Levadou et du Pr Michel Touraine, 2010.
 - 7- Nicolas Kalfa, Françoise Paris, Marie-Odile Soyer-Gobillard, JeanPierre Daures, Charles Sultan, *Prevalence of hypospadias in grandsons of women exposed to diethylstilbestrol during pregnancy : a multigenerational national cohort study*, « Fertility and Sterility », vol. 95 n°8, June 30, 2011, pp 2574-2577.
 - 8- Le Distilbène a également été utilisé dans les contraceptifs, mais de façon beaucoup plus discrète (Dr Dominique Chatain, *Danger pilule. Pour une contraception diversifiée*, Copernic, 1980, p. 26.
 - 9- Collection « **Actualités scientifiques et industrielles** » 925 Radiophysioogie expérimentale cancer et hormones. Exposés publiés sous la direction de Antoine Lacassagne, Professeur au Collège de France. Directeur de l'Institut de Radium (Service de l'Institut Pasteur).
 - 10- H. Baruk, David, Racine et Mlle Leuret, *Psychoses folliculiniques et troubles circulatoires. Etude expérimentale de l'action de la folliculine sur la circulation cérébrale*, « La Presse Médicale » 12 mars 1940, N° 24, pp. 281-282. (Revue, *in folio*, disposée en 3 colonnes et en caractères extrêmement petits).
 - 11- Ind. P. 24/29
 - 12- Réf. 890, *apud* Gregory Pincus, *Le contrôle de la fécondité*, Ed. Paris, Masson, 1967, P. 158. et du Pr Michel Touraine, 2010.
 - 13- *Lipaemia and calcemia in the Cock induced by diethylstilbestrol*, « Nature » 143 (1939), pp. 378-379.
 - 14- Pr Philippe Even et Pr Bernard Debré, *Au service des malades et des praticiens. Guide des 4000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux*, Cherche Midi, 2012, pp. 434-437 ; 441-446.
 - 15- M.L. Dugard, H. Tremblay-Leveau, D. Mellier, J. Caston, *Prenatal exposure to ethinyl-oestradiol elicits behavioral abnormalities in the rat*, « Developmental Brain Research » 129 (2001), pp. 189-199.
 - 16- Pr H. Joyeux, Dr B. Arnal-Schenebelen, Préface du Pr L. Israël, *Comment enrayer « l'épidémie » des cancers du sein ? Collection Ecologie Humaine* François-Xavier de Guibert, 2007, p. 247.
- Voir également : Aide au Diagnostic Medical:<http://www.med.univ-rennes1.fr/cgi-bin/adm/reponse?prg=5...> Ethinyl-oestradiol voies entérales I (effets indésirables).

COLLOQUE DU 10 AVRIL 2012 A L'ASSEMBLEE NATIONALE
PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : Effets et mécanismes d'action de la conception à la
maturité
par Michel Datry, Secrétaire

Le 10 avril 2012, dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale, s'est tenu un colloque organisé par le Réseau Environnement Santé (RES) et WECF-FRANCE portant sur les perturbateurs endocriniens (PE) et à l'occasion duquel le Docteur Shanna Swan a pu exposer les résultats de ses travaux concernant les phtalates.

Mais tout d'abord, le matin il y eut une table ronde à laquelle participèrent plusieurs intervenants :

– Parmi ceux-ci, le Professeur Charles Sultan, spécialiste en endocrinologie pédiatrique au CHU de Montpellier, démontra plus particulièrement les effets des pesticides utilisés par les viticulteurs de l'Hérault sur la précocité pubertaire des petites filles. Elles ont, en effet, un développement mammaire que l'on peut percevoir dès l'âge de sept, huit ans et même parfois moins. Cette précocité accroît le risque du cancer du sein chez les jeunes femmes. L'exemple le plus criant dont il a été témoin est celui d'un bébé de sexe féminin qui à l'âge de 6 mois présentait déjà un développement mammaire anormal et...des règles ! Il vivait dans un environnement rempli de pesticides. Le Professeur Sultan fit remarquer à l'assistance que cette évolution du corps de ces très jeunes filles n'avait pas tardé à être exploitée par notre société mercantile en organisant, entre autres, des concours de « miss baby ».

– Le Docteur Annie J. Sasco, épidémiologiste du cancer, présenta un exposé qui retraça l'historique du Distilbène. Synthétisée par un médecin et chimiste anglais, Charles Dodds, en 1938, la molécule fut utilisée à de multiples usages : soin curatif des symptômes de la ménopause, pilule abortive, suppression de la montée lactée, promoteur de la croissance chez l'animal, traitement du cancer du sein, du cancer de la prostate, prévention des fausses couches et enfin tout simplement médicament de confort pour faire de beaux bébés. Et pourtant dès le début, les alertes n'ont pas manqué, telle celle du Professeur Lacassagne qui mit en évidence, dès 1938, que le DES était cancérigène chez l'animal. L'étude de Dieckman, Davies et coll., démontra en 1953, par une étude randomisée de l'inefficacité du DES à prévenir des accidents de grossesse. Il est intéressant de noter que ce fut la même équipe de Charles Dodds qui fut à l'origine de la découverte du Bisphénol A.

L'après-midi, le Professeur Shanna Swan présenta ses travaux de recherche sur les phtalates. Ce sont des molécules que l'on retrouve un peu partout, particulièrement en tant qu'assouplissant des matières plastiques. On les trouve également dans les cosmétiques où ils sont notamment incorporés comme agents fixateurs afin d'augmenter le pouvoir de pénétration d'un produit sur la peau ou d'empêcher le vernis de craquer. Lors de ses travaux le Docteur Shanna Swan a établi un rapport entre la distance anogénitale et la qualité du sperme chez les enfants mâles imprégnés par les phtalates *in utero* et constaté que cette distance était plus courte. Et plus cette distance est courte, plus la qualité du sperme en pâtit. Il a été démontré qu'aujourd'hui, au même âge, un homme avait deux fois moins de spermatozoïdes que son grand-père. L'exposition prénatale aux phtalates affecte donc les marqueurs de virilité. Ce sont des antiandrogènes dont l'impact féminise les garçons imprégnés *in utero*. « C'est pour cela, nous dit Shanna Swan, que les phtalates font partie, avec le bisphénol A, des perturbateurs endocriniens les plus préoccupants ». La cohorte des effets délétères des phtalates est impressionnante : troubles de la fertilité, anomalies du développement, anomalies de la ménopause, obésité, tumeurs du sein, tumeurs de la prostate, troubles du métabolisme, diabète ; **et dans la mesure où le système endocrinien interagit avec le**

système immunitaire nous trouvons des troubles du comportement et des troubles immunitaires.

Après d'autres, ce colloque conforte notre conviction que les hormones de synthèse en leur qualité de perturbateurs endocriniens impactent aussi la santé mentale des enfants imprégnés *in utero*.

**6e rencontre nationale Recherche & Associations de malades
Jeudi 31 janvier 2013 – Palais du Luxembourg – Paris 6**

L'association HHORAGES-FRANCE a toujours voulu être associée à la Recherche et en être un promoteur pour que la vérité scientifique finisse par jaillir. Depuis sa création, elle a su s'entourer d'éminents scientifiques issus de disciplines diverses qui ont oeuvré et oeuvrent encore pour la défense de sa cause.

C'est la raison pour laquelle plusieurs membres du Bureau ont assisté à la **6ème rencontre Recherche/Associations "Ensemble pour progresser"**, du 31 janvier dernier au Sénat, placée sous le haut patronage de M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat et organisée conjointement par la Commission des Affaires sociales du Sénat et le Groupe de réflexion avec les associations de malades de l'Inserm (GRAM).

A l'occasion de cette rencontre, chercheurs et associations de malades ont échangé leurs expériences et nous ont fait part des bénéfices que chacune des parties avaient retiré en mettant en commun leur savoir et leur compétence. Loin d'être un obstacle à leurs recherches, les scientifiques admettent que les associations de malades sont devenues « des médiateurs de connaissance ». C'est ce que révèle une enquête initiée par le GRAM et dont les résultats nous ont été révélés au cours de cette journée :

A la question : « pouvez-vous citer le nom de quelques associations de malades rencontrées à titre professionnel ou personnel? » 4 chercheurs sur 5 fournissent un ou plusieurs noms. La moitié d'entre eux décrivent même une relation suivie avec une association.

Si certaines grandes associations comme l'AFM ou Vaincre la mucoviscidose sont souvent citées on est surpris de constater que de nombreuses autres, plus petites, sont mentionnées, plus de 400 au total.

Ces chiffres montrent que les associations de malades ne sont pas absentes du monde des chercheurs et vont à l'encontre de l'image de chercheurs isolés dans leur laboratoire.

A la proposition : « S'impliquer auprès d'associations de malades risque de limiter la liberté scientifique d'un chercheur », 70% des chercheurs se déclarent en désaccord et même 77% pour ceux qui ont une relation suivie avec une association.

Lorsqu'on leur demande si « L'implication auprès d'une association de malade freine leur activité en consommant beaucoup de temps », plus d'un sur deux est en désaccord, et près de deux sur trois s'ils sont en relation suivie avec une association.

De même à l'assertion « Ces associations sont souvent très liées aux laboratoires pharmaceutiques », 44% des chercheurs en simple contact et 64 % de ceux qui sont en relation suivie avec une association expriment leur désaccord.

Dans leur grande majorité les chercheurs considèrent que leur relation avec une association ne s'oppose pas à leur activité de recherche. Cette opinion est renforcée chez ceux qui ont été en relation suivie avec l'une d'elles.

A l'occasion de cette rencontre, notre Présidente a fait connaître à l'assistance les liens étroits qui ont été tissés entre le Professeur Marie-Odile Krebs, son équipe et l'association HHORAGES dans le cadre du projet PICRI. Elle a démenti également publiquement les propos du Président de l'association AAVAM qui prétendait que notre association végétait et n'aboutissait à rien. Pour plus de détails vous pouvez consulter le site :

<http://www.inserm.fr/associations-de-malades/actualites/ensemble-pour-progresser-6eme-rencontre-nationale-recherche-associations-de-malades>

MD

Les mesures de Protection **par Mauricette Puillandre, Trésorière**

La Sauvegarde de justice est une protection temporaire à l'égard d'un majeur en raison d'une altération médicalement constatée de ses facultés mentales ou corporelles. La personne à protéger ou sa famille peut saisir elle-même le Juge des Tutelles. La demande peut également être faite par signalement au Procureur de la République par les services sociaux, des voisins, un médecin. Elle est ouverte au lieu de séjour du majeur, soit avec 2 certificats médicaux (1 du médecin traitant, 1 du spécialiste) ou quand le majeur est hospitalisé en établissement spécialisé, par le médecin qui doit faire une déclaration au Procureur.

La curatelle est ouverte par le Juge des Tutelles, quand le majeur doit être **assisté, conseillé, contrôlé**, dans les actes importants de la vie quotidienne.

La curatelle simple permet au majeur la gestion courante de son patrimoine, la conservation de ses biens, les actes concernant sa personne (décision médicale, reconnaissance d'enfant), mais il doit être assisté pour la vente, l'achat de patrimoine, le mariage, le divorce et le pacs.

La curatelle renforcée donne au curateur la gestion des revenus, lui permet d'assurer un logement ou un hébergement pour le majeur protégé. Il doit rendre compte au Juge des Tutelles, au début (inventaire des biens), en cours et en fin de gestion des actes pouvant être évalués au cas par cas (transfert d'argent, assurance vie) et il est préférable que le majeur et son tuteur cosignent afin d'éviter des contestations. Dans ce cas, une action peut être requise pour constater l'irrégularité et obtenir réparation.

La mesure de curatelle est initialement prononcée pour 5 ans renouvelables. Lors de sa saisine, le juge nomme le tuteur, qui peut être un membre de la famille désigné lors de la réunion du conseil de famille, soit un organisme habilité, ainsi qu'un subrogé tuteur qui sera chargé de contrôler l'action du curateur. Ce dernier ne devra rendre des comptes qu'au Juge des Tutelles (et non à la famille) d'où l'intérêt d'un subrogé tuteur familial. Ces derniers qui doivent être assurés civilement, doivent notifier leur nomination auprès des organismes. Ils doivent aussi avoir un certificat de compétence, qu'ils exercent comme salariés d'un organisme ou en libéral. S'ils outrepassent leurs droits, l'association A F C A T (association française contre les abus tutélaires) 621 chemin de la Rossignole n°12, 69390 VERNAISON (04 26 01 49 59) peut apporter des renseignements utiles. Le majeur conserve ses droits civiques.

La tutelle est ouverte lorsque la personne majeure doit être **représentée** dans les actes de la vie de manière continue pour la protection de sa personne et de ses biens. Le majeur protégé sous tutelle garde ses droits parentaux, mais perd ses droits civiques, il peut tester et faire des donations sous contrôle, mais ne peut émettre des chèques.

Les mesures de curatelle et de tutelle sont mentionnées à l'état civil du protégé.

A NOTER: Ces mesures concernent des MAJEURS, mais on peut demander l'ouverture d'une mesure de protection dès 17 ans, elle ne sera effective qu'à la majorité révolue. Ces mesures devraient toutes avoir été contrôlées avant le 1/1/2014, mais en fait 30% le sont. Qu'advient-il de leur validité?

On peut envisager soit:

Une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), mesure uniquement administrative, sous forme de contrat pour toute personne qui perçoit des prestations sociales et ne peut les gérer seul. Elle est exercée par les services sociaux départementaux.

Une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) qui peut être mise en place si la personne qui a bénéficié de MASP n'a pu rétablir son autonomie. Prononcée UNE seule fois par le Juge des Tutelles pour 2 ans renouvelables, elle n'entraîne aucune incapacité.

Témoignage de Raphaël P., Petit-fils « DES ».
Un mot sur ma mère.

Sylvie P. nous a quittés le 28 Octobre 1985 dans une fin cruelle et tragique. Il n'a pas été évident pour moi son fils de l'aimer, il a fallu un travail personnel pour accepter d'être son seul et unique héritier sur terre. C'est un véritable puzzle qui entoure sa vie et des zones d'ombre persistent même si elles ne couvrent pas l'essentiel.

Nous pouvons affirmer maintenant, et ceci tout récemment, que Sylvie était effectivement atteinte d'une maladie mentale engendrée par un médicament nommé le Distilbène. Ce Distilbène aurait été ingéré par Madeleine, sa mère, pour faciliter la grossesse. Ce produit, véritable poison, a sévi partout en France et a entraîné la mort par suicide de nombreux jeunes après un passage affreux dans la schizophrénie, ce qu'a vécu effectivement ma mère. Voilà la vérité ultime sur le sort de Sylvie et toutes les autres hypothèses : drogues, dépression, folie, sont à rejeter obligatoirement. Sachez que dans certaines familles le distilbène a entraîné le suicide de tous les enfants... Quelles sont donc ces politiques qui font des hommes et des femmes des cobayes ?

Il me semblait important de clarifier cette histoire qui nous a tous touchés à un moment ou un autre. Quelle chance me direz-vous d'être né et d'être en vie avec vous, malgré tout ce sordide agencement des choses ? Il fallait, je le crois, effectuer cet aparté au sujet de ma mère car il y a une résonance certaine dans la réalité de ma dépression qui m'a touché de plein fouet et aurait pu à mon tour m'emporter.

Alors à toutes celles et ceux, proches, amis, frères et sœurs, parents et à mon père, oui, Sylvie s'est tuée parce que la pression de la folie était trop grande pour elle et, dans la dignité et le choix terrible qu'elle a dû exercer, elle m'a confié à vous, avec le plus grand des amours.

Raphaël

Ecrit par Raphaël P. antérieurement à la date de Pâques 2011, date à laquelle il s'est donné la mort à l'âge de 30 ans. Raphaël était atteint de troubles bipolaires.

Le Baclofène, une histoire qui suit son cours...

Le patron de l'ANSM, le Pr Maraninchi a annoncé la délivrance dans les prochaines semaines d'une "recommandation temporaire d'utilisation" (RTU) valable pour trois ans pour permettre plus officiellement aux médecins de prescrire le baclofène hors AMM (autorisation de mise sur le marché) pour traiter l'alcoolisme, encadrer cette pratique et assurer le suivi de ses prescriptions et de ses effets indésirables.

"Nous entrons dans une période de suivi qui régularise l'emploi du baclofène sur le territoire", a expliqué le Pr Maraninchi lors d'un colloque organisé, le 3 juin 2013, à l'Hôpital Cochin pour promouvoir ce remède, présenté par certains comme miracle contre l'alcoolisme.

"Nous sommes probablement proche d'une découverte; maintenant il faut la partager et l'optimiser pour le plus grand nombre", a commenté le patron de l'ANSM lors du colloque.

QUESTION PARLEMENTAIRE ECRITE AU GOUVERNEMENT

Une de nos adhérentes est à l'initiative d'une question parlementaire écrite posée par le député Hervé Pellois. Ci-dessous la question du député et la réponse du gouvernement. On pourra noter dans la réponse de Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, que le lien de causalité entre imprégnation *in utero* et troubles psychiques **loin d'être écarté est suspecté**. Nous espérons que prochainement cette suspicion deviendra certitude.

Question publiée au JO le : 22/01/2013 page : 679

Réponse publiée au JO le : 14/05/2013 page : 5095

Date de signalement : 23/04/2013

Texte de la question

M. Hervé Pellois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des enfants victimes du distilbène (DES) et sur les difficultés qui sont les leurs pour obtenir un droit à réparation. Prescrit aux femmes pour réduire le risque de fausse couche dans les années 1970, le distilbène a provoqué des malformations génitales, des stérilités, des cancers chez les enfants exposés *in utero*. Mais ce médicament aurait causé d'autres dégâts moins visibles : schizophrénie, troubles du comportement alimentaire, dépression. Une étude conduite en 2010 aux États-Unis sur 75 000 femmes a permis de montrer que les enfants exposés au DES *in utero* présentaient 1,4 fois plus de troubles dépressifs que les autres. Des études conduites en France vont dans le même sens, mais la causalité de ces troubles du comportement n'est aujourd'hui pas reconnue. Il lui demande quelle est sa position sur le sujet et quelles sont les mesures sanitaires précises qui prévalent désormais s'agissant du distilbène.

Texte de la réponse

Les effets somatiques délétères du diéthylstilbestrol (DES) sont connus depuis les années 1970 : ils concernent les enfants exposés *in utero* et consistent en des malformations génitales avec des conséquences obstétricales et des cancers du vagin chez les femmes et en des troubles urogénitaux chez les hommes. Pour mettre en oeuvre la responsabilité extracontractuelle du fabricant (articles 1382 et 1383 du code civil), la victime doit prouver une faute du responsable, un dommage et le lien de causalité entre cette faute et le dommage. Pour les victimes du DES, la difficulté réside dans la preuve de l'administration à leur mère du médicament, faute de pouvoir produire des ordonnances datant de plusieurs dizaines d'années. La Cour de cassation considère, depuis un arrêt du 24 septembre 2009 que, lorsque le lien de causalité entre le DES et la pathologie a été constaté, il appartient alors à chacune des entreprises de prouver que son produit n'était pas à l'origine du dommage. En déterminant ainsi la charge de la preuve, la Cour de cassation prend en compte les difficultés des victimes du DES en matière de production de documents probants contemporains de la grossesse de leurs mères. Les juridictions renversent, par ailleurs, la charge de la preuve, lorsque l'expertise a soigneusement montré qu'aucune autre cause n'était de nature à expliquer les dommages, par ailleurs connus pour être vraisemblablement liés à la prise de DES par la mère de la victime (arrêt du 21 février 2013 de la Cour d'appel de Versailles). En ce qui concerne les autres troubles dont souffrent certaines victimes et qui pourraient être attribués au DES, comme des troubles du comportement alimentaire, des états de dépression et d'autres troubles psychiques, des études épidémiologiques, notamment américaines, permettent de suspecter de telles conséquences dues à ce médicament ; toutefois, ces données ne sont pas suffisamment importantes pour attribuer ces dommages psychiques au DES de façon certaine. Afin d'apprécier les conséquences de la prise de DES sur la prévalence du cancer du sein, mais également les troubles psychiques, une enquête du réseau DES, soutenue par la mutualité française et financée par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), est en cours auprès d'enfants et de petits-enfants, hommes et femmes, de femmes ayant pris du DES, en comparaison avec des groupes témoins de personnes dont la mère n'a pas pris ce médicament ; le résultat de cette enquête devrait être connu au début de l'année 2014.

BONNE LECTURE

- LA FABRIQUE DU MENSONGE, Stéphane Foucart, Editions DENOËL. Comment les industriels manipulent la science et nous mettent en danger.

Dans cet ouvrage, Stéphane Foucart, journaliste scientifique au MONDE aborde différents problèmes environnementaux qui affectent la santé humaine et celle de notre planète. Il met à jour les stratégies employées par les industriels pour nous mentir et faire prospérer leur commerce mortifère. En premier lieu, il traite de l'industrie cigarettièrre, dévoilant sa tactique pour rendre addict au tabac le plus grand nombre possible. Puis, il nous parle du dérèglement climatique, chapitre dans lequel il dévoile le financement des climato-sceptiques. Suit un chapitre intitulé "Le mystère de la ruche vide - les abeilles et les insecticides". Là encore il développe le sujet en montrant que les industriels de la chimie ne sont pas blancs comme neige. Le chapitre 5 aborde le problème des perturbateurs endocriniens sous le titre " Une bombe à retardement". Quelques mots sur le Distilbène où il évoque ses effets somatiques et révèle les derniers travaux du Pr Charles Sultan qui ont démontré l'effet transgénérationnel de cette molécule délétère. Il consacre également de nombreuses pages au Bisphénol A qui génère "des problèmes comportementaux comme le déficit d'attention et l'hyperactivité". Il parle ensuite de la position ambiguë de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), dont la composition soulève le problème des conflits d'intérêt et, en conséquence, laisse planer le doute sur l'objectivité et l'impartialité de ses décisions.

ADHEREZ ET FAITES ADHERER VOS AMIS A HHORAGES

Pour garder son indépendance vis-à-vis de tous les financeurs, Hhorages a choisi de ne pas se faire subventionner. Votre association n'a donc comme ressources que vos adhésions et celles de ses sympathisants. Nous comptons sur vous pour que le travail d'information que nous vous présentons soit diffusé au plus grand nombre. Vous pouvez déclarer au fisc l'aide apportée, nous vous ferons parvenir un récépissé.

Tarifs : Membre actif : 35 Euros - Membre bienfaiteur : 50 Euros

**Cotisation à faire parvenir à : Mme Mauricette PULLANDRE, 25 chemins des Petits Chênes,
78400 CHATOU**

REMERCIEMENTS

N'oublions pas de remercier la Mutualité Française Pyrénées Orientales (7 Cours Palmarole, Perpignan) qui nous offre une partie des tirages d'HHORAGES-INFOS N°9